



Municipalité de L'Avenir

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0
Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222
Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027 – 2028 - 2029 1^{er} EXERCICE FINANCIER

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Suzie Lemire, directrice générale / greffière-trésorière, de la Municipalité de L'Avenir que :

LE RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027, 2028, 2029 a été déposé au bureau de la directrice générale / greffière-trésorière le 14 septembre 2026, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières, soit les lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 00 à 17 h, ainsi que le vendredi de 9 h à midi.

Conformément aux dispositions des articles 73 et 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, **AVIS** est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou dont une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès la MRC de Drummond, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

1. ÊTRE DEPOSEE AVANT LE 1^{ER} MAI 2027 ;
2. ÊTRE FAITE SUR LE FORMULAIRE PRESCRIT A CETTE FIN ET DISPONIBLE AU BUREAU DE LA MRC DE DRUMMOND ;
3. ÊTRE DEPOSEE AU BUREAU DE LA MRC DE DRUMMOND SITUE AU 436, RUE LINDSAY, DRUMMONDVILLE, QUEBEC, J2B 1G6 OU ETRE ENVOYEE PAR COURRIER RECOMMANDE ;
4. ÊTRE ACCOMPAGNEE DE LA SOMME D'ARGENT DETERMINEE PAR LE REGLEMENT MRC-1006 ADOPTE PAR LA MRC DE DRUMMOND ET APPLICABLE A L'UNITE D'EVALUATION VISEE PAR LA DEMANDE.

Note : Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à L'Avenir, le 16^e jour de septembre 2026.

Suzie Lemire
Directrice générale / greffière-trésorière